

Conférence générale

GC(49)/21

Date : 14 septembre 2005

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Quarante-neuvième session ordinaire

Point 22 de l'ordre du jour provisoire
(GC/49)/1

Capacité et menace nucléaires israéliennes

- Le 7 septembre 2005, le Directeur général a reçu du représentant permanent d'Israël auprès de l'Agence une lettre datée du 5 septembre 2005 concernant le point 22 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale intitulé 'Capacité et menace nucléaires israéliennes'.
- Conformément à la demande du représentant permanent d'Israël, cette lettre et sa pièce jointe sont reproduites ci-après.

**Texte de la lettre du 5 septembre 2005
du représentant permanent d'Israël**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du Secrétariat en date du 24 août 2005 (GC(49)/10), et de vous faire part de la position d'Israël concernant la demande d'inscrire une question intitulée 'Capacité et menace nucléaires israéliennes' à l'ordre du jour de la 49^e session de la Conférence générale. Je vous prie de bien vouloir distribuer la présente lettre et sa pièce jointe à tous les États Membres de l'AIEA.

(signé) Israel Michaeli
Ambassadeur
auprès de l'AIEA et de l'OTICE

**Position d'Israël concernant la demande d'inscrire une question intitulée
'Capacité et menace nucléaires israéliennes' à l'ordre du jour
de la 49^e session de la Conférence générale**

La suggestion d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence générale n'est ni justifiée sur le fond ni souhaitable sur le plan pratique. Elle ne répond pas aux préoccupations les plus urgentes en matière de prolifération au Moyen-Orient et ne contribue pas à instaurer un climat favorable à l'examen de problèmes pour lesquels les délibérations de la Conférence générale de l'Agence pourraient jouer un rôle constructif.

En outre, il existe une autre résolution sur l'«Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient» adoptée par consensus par tous les États Membres depuis au moins 13 ans. Bien qu'Israël n'ait pas caché ses réserves fondamentales vis-à-vis du libellé et des modalités de cette résolution, il s'est associé au consensus, convaincu qu'une ZEAN pourrait à terme être un complément important aux efforts déployés en faveur de la paix, de la sécurité et de la limitation des armements dans la région.

La Conférence générale de l'Agence aurait donc intérêt à maintenir le consensus relatif à la résolution sur l'«Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient» et à retirer cette question inutile sur ces prétendues «Capacité et menace nucléaires israéliennes» de son ordre du jour.